

**PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 1^{ER} DECEMBRE 2016**

Mmes AUBERT Irène (CNIV) – DEMONTE Marie (INTERVIN SUD EST) - FLOCH Claire (Pineau des Charentes)
- FRANJUS-GUIGUES Dorothée (CNIV) – IMBERTI Marie-Henriette – PAJOTIN Valérie (ANIVIN)

Mrs BAILLIF Jean-Marie (Pineau des Charentes) - BARILLERE Jean-Marie (CNIV)- BERGEON Vincent (IVBD)
- BOURJADE Jean (Inter Beaujolais) – BOUCHE Michel (CIVS) – BOVA Fabien (CIVB) - CARRERE
Michel (IVSO) – CHARRIER Emmanuel (BIVC) - DE LARQUIER Jean-Bernard (BNIC) – DE VOLONTAT
Xavier (CIVL) - FABRE Paul (IVSO) - FORGEAU Joel (Vin & Société) – HAUSHALTER Georges (CIVB) -
NAULIN Sylvain (INTERLOIRE) – ORION Philippe (IGP Val de Loire) - PELLEGIN Jean-Claude (IGP) –
PERRIN Vincent (CIVC) – PETTERMANN Didier (CIVA) –PIRON Dominique (Inter Beaujolais) –
ROUMET Benoît (BIVC) - SALIES Jean-Louis (CIVR) - SEGALA André (BIVB) – TINTANE Serge
(ANIVIN) – VEZIEN Jean-Louis (CIVA) - AGOSTINI Jérôme (CNIV)

Invités : Messieurs DIEBOLD Patrice (Contrôle Général Economique et Financier) - BOBILLIER-MONNOT
Pascal (CNAOC) – GENEST Pierre (UM VIN)

Le Président du CNIV ouvre la séance en remerciant les présents, et en excusant les absents, et en particulier Michel Bernard pour des raisons de santé. Il accueille le nouveau Président d'Inter Beaujolais, Dominique Piron et salue André Ségala qui connaît aujourd'hui sa dernière Assemblée Générale du CNIV, avant son départ en retraite. Ce dernier prend la parole pour dire le plaisir qu'ont constitué ses années de travail dans le milieu interprofessionnel, et l'importance qu'a eue le partage au sein du CNIV, aussi bien des expériences que des mêmes valeurs, dans une ambiance toujours conviviale.

I- PARTIE STATUTAIRE

1. Procès-Verbal

Le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du CNIV du 23 juin 2016 est adopté à l'unanimité, et sans réserves.

2. Présentation et validation du budget 2017

Le Conseil Exécutif du CNIV du 13 octobre 2016 a validé le projet de budget présenté à l'Assemblée Générale.

Ce budget est une reconduction à l'identique de celui de 2016, à l'exception de quelques évolutions : sur la partie « Fonctionnement », les salaires ont fait l'objet d'un ajustement, ainsi que la ligne relative à l'indemnité du Président suite au contrôle de l'Urssaf et à la nécessité de payer des charges sociales. Le budget du Salon de l'Agriculture est légèrement augmenté pour prendre en compte l'évolution des grilles du CNIV et de la participation du BNICognac, dont les produits ne sont pas éligibles à la subvention européenne. Le budget « Economie » a été envisagé à l'équilibre. Il se fonde sur des propositions de priorisations des études, et sera finalisé après que le travail sur le marché américain aura été expertisé.

La grande nouveauté de ce budget est le volet technique, avec l'intégration pleine et entière du volet « Déperissement », sachant que les anciens programmes Casdar arrivent à leur terme. Un travail est actuellement en cours sur la convention avec FranceAgriMer. En 2016, la provision de 300 000 euros a été mise en œuvre et appelée. En 2017, le budget est d'1,5 million d'euros, incluant une provision de 300 000 euros qui sera mise en œuvre par l'Assemblée Générale si l'état des engagements le justifie.

L'Assemblée Générale vote à l'unanimité ce budget 2017 et les différentes orientations qui lui ont été données par le Conseil Exécutif.

Est abordée la question des professionnels non rattachés à une Interprofession. Il est rappelé qu'un courrier signé du Président du CNIV a été adressé aux différentes organisations professionnelles concernées, dont la plupart a envoyé des réponses favorables. Le Président du CNIV fera les démarches nécessaires dès le début de l'année 2017, sachant qu'il n'y aura pas de possibilité ouverte de travailler directement par le CNIV ce que, d'ailleurs, ses statuts ne permettent pas. Le passage se fera par l'Interprofession la plus proche. Les principes politiques et un mode de gestion efficace doivent être établis et partagés sur cette question.

II- DOSSIERS EN COURS

1. Etude sur la commercialisation du vin par internet (faits marquants)

L'étude sur la commercialisation du vin par internet est réalisée en deux volets :

- Un premier volet (présenté ce jour) qui a pour objectif de fournir les données de cadrage à savoir, les acteurs, les modèles économiques du circuit ainsi que leurs perspectives. Le périmètre de cette étude de cadrage inclut tous les sites marchands français avec une offre de vin vendue sur le territoire métropolitain. Pour des raisons méthodologiques, les 87 sites des vigneron, coopératives et négoce recensés ont été exclus ;
- Un second volet qui concerne la réalisation d'un relevé de l'offre en vin d'une centaine de sites internet. Ce volet est en cours, les résultats sont attendus à l'hiver 2017.

634 acteurs proposent une offre vin. A ceux-ci s'ajoutent 13 enseignes de Drives.



64 % des acteurs ont un modèle de type caviste : leur offre est en grande partie permanente et centrée sur le vin. Parmi ces derniers, la moitié présente un modèle économique¹ dit « purs players », c'est-à-dire fondé en totalité ou en partie sur internet. La seconde moitié concerne les « cavistes cross canal ». Pour ceux-ci, le site internet constitue une extension du ou des magasins physiques. Ces acteurs proposent une gamme de référence large de 300 vins en moyenne.

24 % des acteurs sont des magasins alimentaires : leur offre est fondée sur les produits agroalimentaires incluant une offre de vin d'une trentaine de référence en moyenne.

Enfin, 1 site sur 10 présente un modèle relativement original de type « ventes privées », abonnement ou encore de ventes aux enchères, etc.

L'estimation moyenne du chiffre d'affaire 2014 de la vente de vin par internet² s'élève à 430 millions d'€HT dans une fourchette allant de 365 millions d'€HT à 493 millions d'€HT.

75 % du chiffre d'affaires est réalisé par seulement 38 % des acteurs. Les cavistes purs players et les cavistes cross canal représentent chacun un tiers du CA total du circuit et les sites d'alimentaire cross canal 13 %.

Chaque modèle économique de site internet identifié est ensuite détaillé ainsi que ses principales forces et faiblesses.

2. Point sur l'évolution du dossier Dépérissement

Cf Documents de séance et annexe du Procès-Verbal

Christophe Riou fait à l'Assemblée Générale un rapport sur l'avancée du dossier Dépérissement. La présentation est en annexe du présent procès-verbal.

Un budget prévisionnel est également présenté avec 260 000 euros mis sur le fonctionnement, 250 000 euros sur l'axe 1 des ambitions (viticulteurs acteurs), 120 000 euros sur l'axe 2 (matériel végétal), 120 000 euros sur l'axe 3 (observatoire), 2 800 000 euros sur l'axe 4 (recherche) et 200 000 euros de réserve d'actions.

L'Assemblée Générale donne mandat au Président du CNIV pour mettre en œuvre les adaptations nécessaires au sein de la mise en œuvre du plan et du budget, dès lors que ces modifications seront validées par le Conseil de surveillance et le Conseil Exécutif.

¹ Le modèle économique indiqué est le modèle dominant du site. De nombreux sites peuvent proposer plusieurs modèles, par exemple une offre de vin permanente de type caviste et des ventes privées.

² L'estimation du chiffre d'affaires porte sur l'année 2014. Elle a été menée grâce à une recherche documentaire dont les publications sur les greffes des tribunaux ainsi que grâce à une enquête par email et téléphone auprès des sites eux-mêmes.



Les premiers résultats feront l'objet d'un séminaire à venir au sein desquels ils seront partagés, accompagnés d'un retour d'expérience. La date sera fixée quand il existera suffisamment de matière à présenter.

L'attention de l'Assemblée est attirée sur un dernier point : le pilotage professionnel. Cinq directeurs techniques pilotent l'ensemble du dossier, et nous devons les remercier chaleureusement et les aider à gérer face notamment, à la Communauté scientifique. Il faut une véritable gouvernance professionnelle.

L'Assemblée Générale valide l'ensemble de ces points.

3. Problématique Promotion, OCM Pays Tiers

La mesure Promotion OCM Pays Tiers, en France, cumule un tel nombre de questions qu'elle en est devenue difficile, voire impossible, à mettre en œuvre. En conséquence, l'attention de l'Assemblée Générale est attirée sur l'extrême prudence avec laquelle les dossiers de demande d'aides doivent être montés, aussi bien en termes d'actions envisagées, que de dépenses que vous souhaitez présenter. En particulier, il est rappelé que la capacité à adapter les actions, et à modifier les programmes est très restreinte, et porte en elle un risque lourd de remise en cause des fonds versés.

Sur le plan financier, malgré la difficulté à obtenir des chiffres lisibles, cohérents et pertinents de la part de FranceAgriMer, il est constaté, depuis plusieurs années, une grande difficulté à solder les programmes. Par conséquent, l'essentiel des fonds payé aux opérateurs, entreprises ou Interprofessions, est constitué principalement d'avances. Cette problématique ne fait qu'empirer provoquant un effet « boule de neige » dangereux pour la filière, et risquant d'entraîner un véritable blocage financier.

Sur le plan technique, la mise en œuvre nationale de la mesure Promotion OCM Pays Tiers est rendue extrêmement compliquée et dangereuse du fait de l'évolution permanente des règles et de l'instabilité juridique qui en découle.

Il est à noter que les difficultés rencontrées sur cette mesure tendent à s'étendre à l'ensemble du Plan National Français, puisqu'elles concernent aujourd'hui, aussi bien l'investissement que la restructuration du vignoble.

L'Assemblée Générale donne mandat au CNIV et à son Président pour faire toutes les démarches politiques et juridiques utiles, sur ce dossier, et en particulier de poursuivre les démarches lancées au niveau français, envisager des contacts avec les parlementaires européens et, enfin, imposer au prochain Conseil Spécialisé le principe des avances systématiques facultatives et le report de la date de clôture des dossiers³.

4. Délais de paiement

Un état des accords interprofessionnels en suspens et du contentieux en cours est fait à l'Assemblée Générale. La problématique centrale est la volonté de l'administration de mettre en œuvre la politique gouvernementale en matière de délais de paiement, qui remet en cause le fonctionnement même des Interprofessions.

L'Assemblée Générale donne mandat au CNIV et à son Président de faire toutes les démarches utiles dans ce dossier, et notamment auprès de l'Autorité de la concurrence, et afin d'obtenir un éclairage sur les risques de discrimination, le contenu des justifications économiques nécessaires et la question du rapport de force entre les familles.

5. Problématiques environnementales

La question des pratiques environnementales, nécessite la mise en place d'un groupe ad hoc, dans la mesure où les problématiques sont à la fois très complexes et différentes selon les régions.

L'Assemblée Générale affirme :

- Que le niveau national ne prendra pas en charge des questions qui doivent rester régionales.
- Qu'il est nécessaire d'envisager les actions dans leur globalité, et de créer une transparence par rapport aux citoyens.
- Qu'il ne s'agit ni d'un programme Vin et Société, ni CNIV. Le groupe ad hoc redescendra vers les régions.
- Qu'il faut lancer une démarche offensive, en termes de communication.

Le groupe de travail, animé par Audrey Bourolleau *es qualité*, est constitué par Inter Beaujolais, Inter Loire, les Présidents Bernard Farges, Joël Forgeau et Jean-Marie Barillère, et toute autre interprofession souhaitant y participer.

³ Des contacts ultérieurs avec les autorités publiques ont conduit à constater que la décision de l'Assemblée Générale sur le report aurait pour effet de repousser le démarrage des actions. Du fait de l'urgence, après consultations des Interprofessions, le président du CNIV a été conduit, dans l'intérêt des Interprofessions, à défendre le maintien de la date de clôture au Conseil Spécialisé de FranceAgriMer.



6. Questions diverses

i. *Dématérialisation des DRM*

Un point est fait en séance sur la mise en œuvre de la dématérialisation des DRM et le travail commun avec les Douanes après l'ouverture d'un certain nombre de plateformes interprofessionnelles. Un rappel est réalisé sur l'encadrement juridique nécessaire et les échanges en cours avec la Cnil.

L'Assemblée Générale est informée que le CNIV a interrogé l'UMVIN sur l'intégration potentielle du négoce dans la démarche interprofessionnelle.

ii. *Pavillon des Vins (2017)*

L'Assemblée Générale est informée que le CNIV a reçu les deux conventions de subventionnement couvrant l'opération « Pavillon des Vins » au Salon International de l'Agriculture en 2017, celle relative à la partie Grand public fondée sur l'OCM Marché intérieur et celle relative à la partie institutionnelle sur des fonds nationaux. Le travail technique sur le stand a été lancé.

iii. *Courrier UMVIN*

Un courrier de l'UMVIN a été adressé au CNIV au sujet du site « infos calories » relatif aux calories et aux ingrédients. Il existe, effectivement, aujourd'hui un risque important d'obligations d'étiquetage.

L'Assemblée Générale estime qu'un débat de filière est nécessaire sur le sujet et qu'une communication pourra être envisagée.

iv. *Relations avec Business France*

Un rendez-vous est organisé à la rentrée 2017 avec la Directrice Générale de Business France et le Président du CNIV pour échanger sur les relations avec les Interprofessions.

v. *Problématiques concurrence et viticulture*

L'Assemblée Générale donne mandat au CNIV pour lancer une étude sur le champ des possibles relatifs à des dispositions spécifiques en matière de libre circulation des marchandises et d'aménagements du droit de la concurrence notamment pour les produits sous signe d'origine et de qualité.

vi. *Sopexa*

La sortie de l'actionnariat de Sopexa est en cours de finalisation. Les actions ont été vendues et les dividendes votés.